



Cavalaire le 12 Décembre 2018

**Madame Gisèle Fernandez**

Commissaire Enquêteur

83240 Cavalaire/Mer

**Objet : Enquête Publique pour le redéploiement du port**

Madame la commissaire,

En préambule il est bien évident que le port de Cavalaire mérite une rénovation surtout depuis l'apport au 1<sup>er</sup> Janvier de l'ex port privé, mais pas à n'importe quel prix. Le montant estimé de **31 132 461 € HT** est exorbitant.

De nombreux travaux sont indispensables à la sécurité et au confort des plaisanciers, ainsi qu'à sa modernisation et son harmonie, surtout au niveau de l'ex port public dont les équipements sont en très mauvais états, je cite :

- les quais. (Hauteur et revêtements)
- les réseaux électriques, les réseaux hydrauliques. L'éclairage public est très déficient et obsolète. Les bornes électriques sont insuffisantes, les points de distribution d'eau inaccessibles et souvent inutilisables. Les accès compliqués et aux revêtements divers et variés.

La sécurité des personnes et bateaux est très insuffisante. Création de parkings etc..etc....

L'association des plaisanciers des ports de Cavalaire (APPC) souhaite par la présente attirer votre attention sur différents points de contestation émanant de nos adhérents, concernant le projet Eco Bleu port de Cavalaire à savoir :

**Pour vous avoir rencontré le 12 Novembre, nous avons bien enregistré que votre mandat concerne la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.** Mais dans le contexte obscur, compliqué, non concerté nous nous devons d'extrapoler, quitte à vous paraître longs, afin d'expliquer la levée de boucliers de nos adhérents.

Nous nous sommes permis d'envoyer à Monsieur le Préfet du Var un courrier au nom des trois associations afin d'attirer son attention sur tout ce qui a pû choquer les plaisanciers, concernant ce projet.

**1/ Aspect économique.**

**2/ Aspect réglementaire et légalité.**

**3/ Sécurité et nuisances.**

#### 4/ Aspect technique.

Le constat évident est qu'il est facile de donner une enveloppe financière et carte blanche à un promoteur en l'occurrence la société Corinthe Ingénierie, ce dernier fera dans cette enveloppe tout et n'importe quoi et à n'importe quel coût ! Or avant de définir l'enveloppe on définit les besoins pour les plaisanciers pour leur port pour leurs services. J'ai bien peur que cette règle n'ait pas été respecté au simple motif du mépris évident par manque de concertation envers les plaisanciers et poursuivre d'autres objectifs non liés au port, sans tenir compte de la vie et des besoins des plaisanciers payeurs.

#### 1/ ASPECT ECONOMIQUE.

Le montant prévu pour l'investissement, montant qui évolue au fil du temps, nous est communiqué à 31 132 461€ hors-taxes, or quand on connaît le budget de fonctionnement de la commune, environ 22 000 000€ il semblerait qu'il y ait une disproportion énorme.

Or il est impossible de connaître exactement le budget d'investissement des travaux car aucun appel d'offre officiel n'a été fait à ce jour donc pas de devis pour confirmer ce budget

Le budget sera très certainement dépassé qui donc financera la différence ? Diverses possibilités : soit on stoppe les travaux soit on demande aux plaisanciers une rallonge soit on sollicite les Cavalairois

En ce qui concerne les plaisanciers, ils sont soumis à une pression financière exagérée et par ces temps où leur pouvoir d'achat comme tout un chacun est très impacté par la conjoncture actuelle. Les garanties d'usage sont issues de la redevance annuelle de location et elles ont augmenté de 50 à 225 %. Les plaisanciers de Cavalaire contrairement à ce que peut dire notre premier magistrat ne sont pas riches pour preuve le port est constitué de 1000 unités de 7 à 12 m pour seulement une centaine de bateau de 13 à 21m.

Beaucoup de plaisanciers sont des retraités impactés par la crise et on peut constater que certains se séparent de leur bateau. Est-il démocratique de nous imposer des augmentations abusives sur les grilles tarifaires et ceci dans le but de payer comptant des investissements lourds et non justifiés (voir grille tarifaire).

D'autre part concernant les garanties d'usage **le code des transports article R 53 14-31** stipule clairement : *il peut être accordé des GU d'amarrage ou de mouillage pour une durée maximale de 35 ans en contrepartie d'une participation au financement d'ouvrages portuaires nouveaux constituant une dépendance du domaine public de l'État ».*

D'où les observations suivantes :

- Ouvrages portuaires nouveaux dépendants du domaine public de l'État.
- De fait ce projet d'étude ne donne aucune visibilité sur la nature réelle des travaux et leurs coûts. Le chiffrage du montant des travaux n'est aucunement justifié par des devis. (appels d'offres).

En conclusion la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2018 n'applique pas les dispositions légales car il est indiqué que le montant des garanties d'usage sera récolté par la SPL du port puis reversé à la commune afin de financer les travaux du port dont l'évaluation n'est pas justifiée formellement.

Les frais de gestion annuels ont été augmentés d'une façon inique dès janvier 2018 de + 60 % sur toutes les catégories de bateau et sans aucune justification comptable. Notre avocat Maître raison ( recours du 4 avril 2018) écrit que c'est totalement illégal, Courrier joint (chapitre 2 financement § a),

La conclusion est : « en l'espèce, d'une part les travaux envisagés ne procurent pas d'avantages supplémentaires aux usagers concernant l'utilisation du plan d'eau et d'autre part la valeur économique des services rendus ne justifie pas une augmentation de +60% ».

A fortiori **les frais de gestion** ne doivent pas abonder la redevance domaniale contrairement à ce que les autorités portuaires nous écrivent.

## **2/ASPECT REGLEMENTAIRE ET LEGALITE.**

**Pour bien démontrer que l'esprit de concertation n'a pas prévalu depuis l'origine, voir nos remarques et contestations suivantes :**

### **A/Courriers :**

dès l'été 2017 sous la pression des plaisanciers, l'APPC a envoyé en date du 24 août un courrier à Monsieur le maire suivi d'un courrier en date du 18 septembre restés sans réponses.

### **B/Avocat :**

Devant le manque de réponse, de considération envers les plaisanciers, les associations se sont rapprochées d'un avocat spécialiste en droit maritime Maître Raison qui a envoyé en date du 4 avril 2018 un RAR à Monsieur le Maire qui a répondu deux mois plus tard complètement hors sujet.

### **C/ conseil portuaire :**

- 17 mars 2018 acceptation à l'unanimité de Monsieur Thiriez. (ADIC) et de Monsieur Espinosa (APPC).
- 12 juin suspension de cette décision par Monsieur le Maire. *(jusqu'à ce que nous devenions sages)*
- 10 juillet lettre RAR à Monsieur le sous-préfet afin de demander la légalité de ce procédé.
- 8 août réponse de Monsieur le sous-préfet.

### **D/ passe unique :**

Les plaisanciers sont inquiets en ce qui concerne la sécurité et l'environnement. L'APPC et l'anneau bleu ont envoyé un RAR À Monsieur le maire le 22 juin 2018 et une fois de plus celui-ci est resté sans réponse. Où est la concertation tant prônée par les élus !

### **E/ les contrats :**

En date du 16 septembre l'ADIC a envoyé un RAR À Monsieur le maire pour demander le retour des contrats de GU, après huit mois d'attente les plaisanciers étant inquiets du versement de leur 20 % d'arrhes sans retour de leurs contrats signés. Pas de réponse du Maire à ce courrier. À ce jour une partie des contrats ont été reçus. Arrhes ou acomptes ?

### **F/ SPL :**

- Lors du conseil municipal du 05 juillet 2018 la délibération 81/2018 prévoit que La SPL verse à la commune une redevance domaniale (partie fixe) d'un montant initial prévisionnel de 560 00 euros hors taxes pour l'exercice 2019, à laquelle pourra ultérieurement être ajoutée une partie variable. Il n'y a pas de limite à ces taxations abusives sauf à rendre les plaisanciers exsangues.

Antérieurement lorsque les ports de Cavalaire étaient gérés en régie, le port privé payait 85 000 euros et le port public rien, or les budgets étaient équilibrés.

Dorénavant une redevance exorbitante sans limite est demandée.

- En ce qui concerne la délibération 82/2018 le conseil municipal hors monsieur le maire a voté la possibilité pour les administrateurs et le PDG de percevoir une rémunération, dont les plafonds sont :18 000€ nets pour le PDG et 1200€ nets annuels pour les 13 autres administrateurs.

**Conclusions** : -On rajoute encore une couche de frais injustifiés dont les plaisanciers se seraient volontiers passés, alors que, antérieurement en régie il n'y avait aucune rémunération pour le même travail.

**-Nous nous posons la question de la légalité de cet "auto- vote", 11 conseillers étant aussi administrateurs de la SPL.**

Concernant ces délibérations, en date du 7 septembre 2018 les trois associations conjointement ont envoyé à Monsieur le Maire un recours gracieux (par LRAR), refusé par celui-ci par courrier recommandé adressé aux trois présidents en date du 5 novembre 2018. Nous nous réservons le droit dans un délai de 2 mois de formuler un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon.

**Observation** : *À la suite d'un signalement de l'association ANTICOR en février 2018 il semblerait que le parquet a diligenté une enquête préliminaire autour de l'attribution du marché public de maîtrise d'ouvrage de ce projet, ce qui devrait impliquer par prudence de suspendre ce projet jusqu'à toute décision de justice éventuelle.*

### **3/ sécurité et nuisances :**

Le port abrite 1162 bateaux, ainsi que le centre d'animation, avec restaurants, bars de nuit amenant une population touristique importante en été, et la sécurité nécessaire n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Un vrai plan sécuritaire pour la protection des biens et des personnes doit être mis en place et devient un besoin crucial pour le port de Cavalaire (courrier du directeur du port du 4 Août 2017 aux autorités de police, craignant un problème de trouble à l'ordre public).

En effet la délinquance et les incivilités sont un problème sociétal en nette progression d'année en année, notamment à certaines heures de la nuit lors des sorties des établissements de nuit de personnes alcoolisées ou droguées.

Les établissements en question émettent de la musique amplifiée jusqu'à 6h du matin à des niveaux sonores intolérables dans des locaux pas insonorisés ou quasiment en plein air, faisant fi du décret *No 98-1143 du 15 Décembre 1998*, s'appliquant aux établissements émettant de la musique amplifiée, au prétexte qu'ils bénéficient d'arrêtés de fermeture tardive.

Les plaisanciers estiment avoir le droit de pouvoir jouir de leur bateau afin de se reposer ou dormir en toute quiétude et sécurité à partir de certaines heures de la nuit. Le titre de station balnéaire ne justifie pas tant de nuisances !

Or dans le nouveau projet il semble prévu un nouvel établissement de nuit de 600 m<sup>2</sup>, les normes seront-elles respectées, et la sécurité assurée jusqu'à la fermeture au petit matin.

En ce qui concerne le centre d'animation il est impératif de respecter les règles de sécurité, pour exemple :

- Incendie du restaurant Papa et Cie et d'un shipchandler en 2015.
- Incendie le 7 avril 2018 dont les dégâts ont été considérables, incendie criminel qui s'est soldé par 4 bateaux endommagés dont 2 coulés et la destruction partielle d'un établissement de restauration ayant entraîné une pollution au gazole et essence dans le bassin. Cet incendie qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques a nécessité l'intervention d'une cinquantaine de pompiers des différents centres de secours du golfe. Or

le jour de l'incendie il n'y avait plus de société de sécurité, son contrat étant échu fin mars et n'ayant pas été renouvelé.

Nous renouvelons les demandes suivantes :

- Mise aux normes du centre d'animation
- Fermeture des pannes et des quais
- Disparition des nuisances sonores après certaines heures
- Fin des autorisations de fermeture tardive de certains établissements de nuit (6h du matin !)
- Une vidéosurveillance digne de ce nom.

## 4/ aspect technique

Le projet éco bleu est issu de la formidable opportunité de la réunification des ports public et privé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce projet, dans l'esprit des concepteurs, est né de l'intention d'amener de la grande plaisance avec des places de 24 et 30 mètres. Pour ce faire il était nécessaire d'agrandir le bassin, la solution trouvée, **fermer la passe ouest** ce qui entraîne **la démolition du mole Marc Pajot**.

C'est pour ces raisons et un budget démesuré que la majorité des usagers du port rejette ce projet, d'ailleurs d'autres solutions ont été présentées par l'ADIC et ont reçu une fin de non- recevoir.

### **A/ la passe unique :**

Pour d'hypothétiques places de bateaux de 30 m, on fait supporter physiquement et financièrement au 1160 autres plaisanciers du port la modification de l'entrée du port en fermant la passe Ouest et en conservant une seule passe. Tous les usagers du port qui ont l'expérience de cette entrée savent pertinemment que cette option est une ineptie puisque notamment pour les mois de juillet et août l'entrée actuelle du bassin Est devant la station d'avitaillement est très problématique du fait d'un flux important de bateau aux heures de pointe. Qu'en sera-t-il lorsque l'entrée du bassin ouest sera supprimée ?

Le flux sur l'entrée unique sera doublé et ingérable. A fortiori aux heures où les bateaux de location viennent faire le plein, sans parler du vent qui se lève chaque jour en fin d'après- midi.

- Quel confort d'avoir naturellement à l'origine 2 passes.
- La passe unique est une grave erreur pour la sécurité.
- La passe unique engendre des dépenses considérables.

*Le montant des travaux pour rallonger le quai Patrice Martin et fermer la passe Ouest contribue au prix exorbitant de ce projet.*

**Nous demandons de conserver les deux passes.**



Exemple du trafic saturé devant la station d'avitaillement à 18h le 16 août 2018 (qu'en sera-t-il avec une seule entrée).

Est-il bien raisonnable de faire la queue pour entrer et sortir, en attendant l'autorisation des autorités, comme le fait, pour les plus grandes unités, de prévenir la veille pour obtenir un horaire de sortie !!!!!

## **B/ Quai Mac Pajot**

La démolition du môle Marc Pajot n'est pas envisageable.

- Ce quai large de 25m qui relie par voie terrestre les deux capitaineries est indispensable notamment pour l'accès à la station d'avitaillement en toute sécurité. Il possède des aires de stationnement (environ 80) dédiés aux usagers du port, ainsi qu'aux utilisateurs de la navette des îles. Dans le nouveau projet il y aura un déficit de parking et pendant les travaux comment va se faire le ravitaillement de la station d'avitaillement ?
- **Ce quai est construit sur des enrochements entièrement ou en partie, et sa destruction serait très problématique, lourde de conséquences difficiles à apprécier avec des coûts de réalisation astronomiques. En effet la destruction de ce môle et l'évacuation de milliers de mètres cubes de gravats entrainera une pollution sonore, atmosphérique et marine et il faudra évacuer ces gravats par camion à travers la ville.**
- Dans le projet le nouvel accès à la station d'avitaillement serait le quai Patrice Martin et son prolongement, celui-ci est parsemé d'embûches particulièrement en saison d'été avec de nombreux concerts, marchés régionaux, stands de la jet Cup, forains, professionnels et passage des clients pour la navette qui feront obstacle au passage des secours, et un encombrement mal évalué. Tous les problèmes seront concentrés sur le quai P Martin !!

- Ce magnifique quai est très utilisé par les promeneurs l'été et par les Cavalairois hors saison.
- **Ce quai était à l'origine du port public la première digue, et le détruire entrainera des problèmes dus aux courants et forts vents.**
- **Le mélange des eaux des deux bassins contribuera à dénaturer celles du bassin Est, les eaux du bassin Ouest étant très polluées. Nous pensons que cet apport d'eaux polluées nuira aux espèces protégées dans le bassin Est.**

**« Dans l'étude d'opportunité il était précisé que ce quai présentait un fort potentiel ».**

***il nous paraît en conclusion pour tous ces motifs que le quai Marc Pajot ne doit pas être détruit. Sans parler du coût monstrueux non budgété dans les différentes phases de travaux et d'ailleurs l'indécision des autorités à ce jour ... » On casse tout...pas du tout....une partie ».***

### **C/L'écèlement de la partie supérieure de l'actuelle maison de la mer.**

Les plaisanciers ne sont pas forcément hostiles à cette démolition aux conditions suivantes :

- l'obtention de l'accord de l'architecte initiateur du projet.
- que les coûts de réalisation soient financés par le budget communal car cet ouvrage ne participe pas à l'animation du port, n'est pas dédié spécifiquement aux plaisanciers et ne peut être considéré comme un ouvrage portuaire neuf.

D'autre part il n'est pas certain que l'opération de déplacement des hirondelles soit garantie.

### **D /Nouvel immeuble Azureva.**

Les plaisanciers ne sont pas forcément hostiles à cet édifice.

Si ce bâtiment devait être réalisé il serait impératif qu'il soit financé par le budget communal parce que cet ouvrage ne participera pas à l'animation du port, qu'il ne sera pas dédié au seul usage des plaisanciers puisqu'il doit recevoir l'office du tourisme et un musée archéologique, et ce en vertu de l'article R 53 14-31 du code des transports.

Lors du conseil municipal du 5 juillet 2018 les autorités ont précisé que la sortie du casino de jeux et la Médiathèque de l'enceinte du port était dû au fait qu'ils ne participent pas à l'animation du port donc en toute cohérence pourquoi intégrer ce nouveau bâtiment AZUREVA sur le domaine portuaire afin évidemment de le faire financer par les plaisanciers.

Pourquoi baptiser ce port HERACLEA, alors que de port de pêche, il est devenu une accumulation d'immeubles souvent d'une architecture très contestable et malheureusement d'une utilisation fort saisonnière. L'architecture du bâtiment projeté sur le terrain d'Azureva est très moderne mais serait plus adaptée à des stations comme la Grande Motte voir ailleurs !!!

### **C/Mise à l'eau.**

- La mise à l'eau aujourd'hui au milieu du port est d'un accès facile et très confortable pour les utilisateurs grâce à sa grande largeur permettant de mettre simultanément plusieurs bateaux à l'eau.
- le couloir est suffisamment large pour la circulation des bateaux et des jets ski ainsi que pour les petites unités en location.
- d'autre part c'est un lieu de distraction pour les familles qui assistent à ses mouvements de bateaux avec bonheur et curiosité.
- dans le nouveau projet le déplacement de la cale de mouillage réduirait considérablement le nombre de mise à l'eau, la rampe future est deux fois moins large que celle actuelle et d'un accès plus compliqué, le nombre de places dans le parking Revest serait réduit. Elle occasionnerait des difficultés pour la circulation et les manœuvres de véhicule avec attelage et apporterait une perturbation permanente dans le couloir de navigation de la mise à l'eau entre les bateaux à quai. Dimensions de la nouvelle cale de mouillage :15mx14m.

- La nouvelle cale de mouillage gênerait l'activité du chantier naval qui pendant la période estivale a besoin de beaucoup d'espace et apporterait de nouvelles nuisances aux maisons de la falaise.

**Nous demandons la conservation de l'actuelle cale de mise à l'eau. Encore des économies !!!!**

## **D/ place Sainte Estelle.**

Les plaisanciers ne sont pas hostiles à cette place dédiée à des animations multiples pour tous les publics mais il faut penser aussi qu'on ne doit pas entraver le passage des moyens de sécurité pour accéder aux quais.

Pour les mêmes raisons vues précédemment son financement doit se faire par le budget municipal puisqu'elle n'est pas dédiée principalement à l'usage des plaisanciers mais surtout pour l'usage des touristes. (y compris la place du casino de jeux )

## **E/conservation de l'actuelle capitainerie.**

Ce bâtiment a été inauguré en 2012 et a coûté une belle enveloppe aux plaisanciers et depuis il remplit parfaitement ses missions, sa situation géographique est parfaite à l'entrée du port alors pourquoi refaire une autre capitainerie qui serait inaccessible aux bateaux de passage et parfois très éloignée à pied pour satisfaire aux formalités d'enregistrement au fond du port. La capitainerie actuelle en parfait état est idéalement située à l'entrée du port pour l'accueil des bateaux de passage, avec une vision à 360° du plan d'eau. La capitainerie voulue par les instigateurs du projet éco bleu, qui ne sont pas des navigateurs, entrainerait des allers et retours aux marins de l'accueil. L'ancienne capitainerie du port privé est un bâtiment en parfait état et rien ne justifie sa démolition mais seulement une rénovation et une mise aux normes et éventuellement un agrandissement. Ce bâtiment idéalement placé pour son accès pourrait accueillir la SNSM, la société de sécurité ainsi que les **services administratifs de la capitainerie ils auraient moins chaud l'été !**

## **F/La Castellane.**

---

### **PROJET : Etude du maître d'œuvre**

#### **1 Le recouvrement du ruisseau de la Castellane**

La mise en oeuvre d'un ouvrage de génie civil, surmonté d'un platelage bois qualitatif, va permettre d'utiliser cette zone stratégique en articulation entre la plage modifiée et l'espace portuaire requalifié. Ce grand platelage pourra être le support de kiosques et de terrasses situées sur l'embouchure actuelle du ruisseau de la Castellane, à destination des activités du Yacht club et des activités nautiques.

Pour des raisons techniques liées au curage du ruisseau, le platelage restera en partie démontable. Un accès large et confortable à la plage est organisé au droit de la base nautique.

Sur la base des études hydrauliques terrestres que le Maître d'ouvrage a fait réaliser, il est envisagé de cuveler et prolonger l'exutoire de la Castellane à des profondeurs qui assureront la dilution des effluents (qualité des eaux) et l'effet de bouchons par stockage des mattes de posidonies mortes.

#### **2 Limiter l'intrusions de mattes mortes.**

Suite à l'étude préliminaire, une nouvelle problématique a été remontée par le maître d'ouvrage : la remontée **des mattes mortes de posidonies venant colmater les écoulements de la Castellane** et provoquant ainsi le blocage d'eau croupissante dans le chenal. Aussi, afin de limiter les intrusions de ces mattes mortes dans le chenal, et en concertation avec le maître d'oeuvre (Corinthe Ingénierie), il a été décidé : · **De fermer l'extrémité aval du chenal par un seuil frontal** (action de blocage des mattes mortes à l'extérieur de ce dernier) ; · **Intégrer à ce seuil frontal l'émissaire en DN 1500** afin d'évacuer les eaux loin de la plage et des courants de retour vers l'entrée du bassin portuaire · De disposer d'une **capacité de déversement** suffisante sur tout le linéaire de chenal existant, en rive droite, par **le calage d'un déversoir latéral** pour évacuation des eaux de crue.



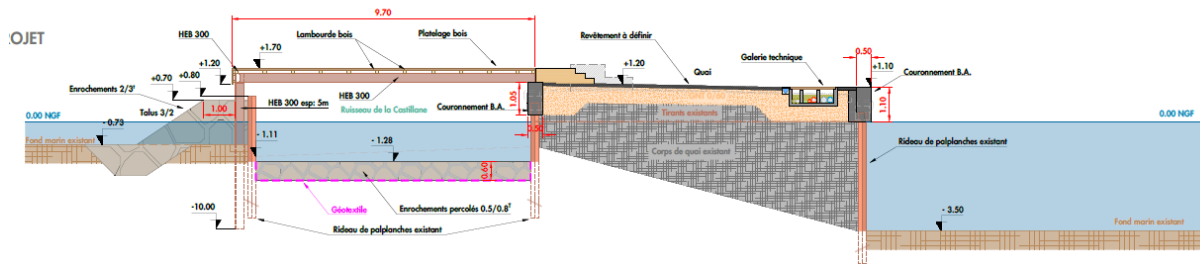


Photo de la Castillane du 17/11/2018

Ce projet très technique nous pose questions ;

- Lors de violents orages la Castillane devient torrentielle. (Les événements méditerranéens sont de plus en plus fréquents et violents et ont tendance à échapper aux schémas utilisés pour les études. Les nombreuses catastrophes récentes nous le montrent.)
- Les remontées des mattes mortes de posidonies lors des tempêtes d'Est sont extrêmement importantes, le seuil frontal sera-t-il suffisant, pour empêcher les intrusions, le chenal pourrait se boucher.

- Le désensablage annuel sera très compliqué du fait de la pose de grands platelages ainsi que de kiosques et terrasses.
- *Hormis ces réticences l'esthétique du projet de la Castellane est intéressante.*

### Renouvellement des eaux des bassins.

Les études du projet d'opportunités nous montrent que les eaux du bassin Ouest se renouvellent difficilement, et sont très médiocres, et n'ont quasiment pas de vie contrairement à celles du bassin Est qui sont de meilleure qualité, et abritent des espèces protégées. La destruction du Marc Pajot n'améliorera pas la courantologie, surtout avec la fermeture de la passe Ouest.

Dans ce contexte il semble que la seule solution soit la pose de buses d'avivement avec turbines.

Sauf que nous ne sommes pas sûrs du résultat. L'agitateur sera la cause de mise en suspension des sédiments d'où augmentation de la turbidité et dégradation des eaux avec un retour à l'équilibre hypothétique. Les buses vont demander une maintenance régulière, certainement coûteuse. Elles seront énergivores.

A l'examen du plan on s'aperçoit que les buses au travers du quai P Martin vont rejeter des volumes importants d'eau polluées du port en direction de la plage lors des vents d'Est et du Sud.

Les implantations et orientations des buses-agitateurs sont présentées sur la vue en plan ci-après.

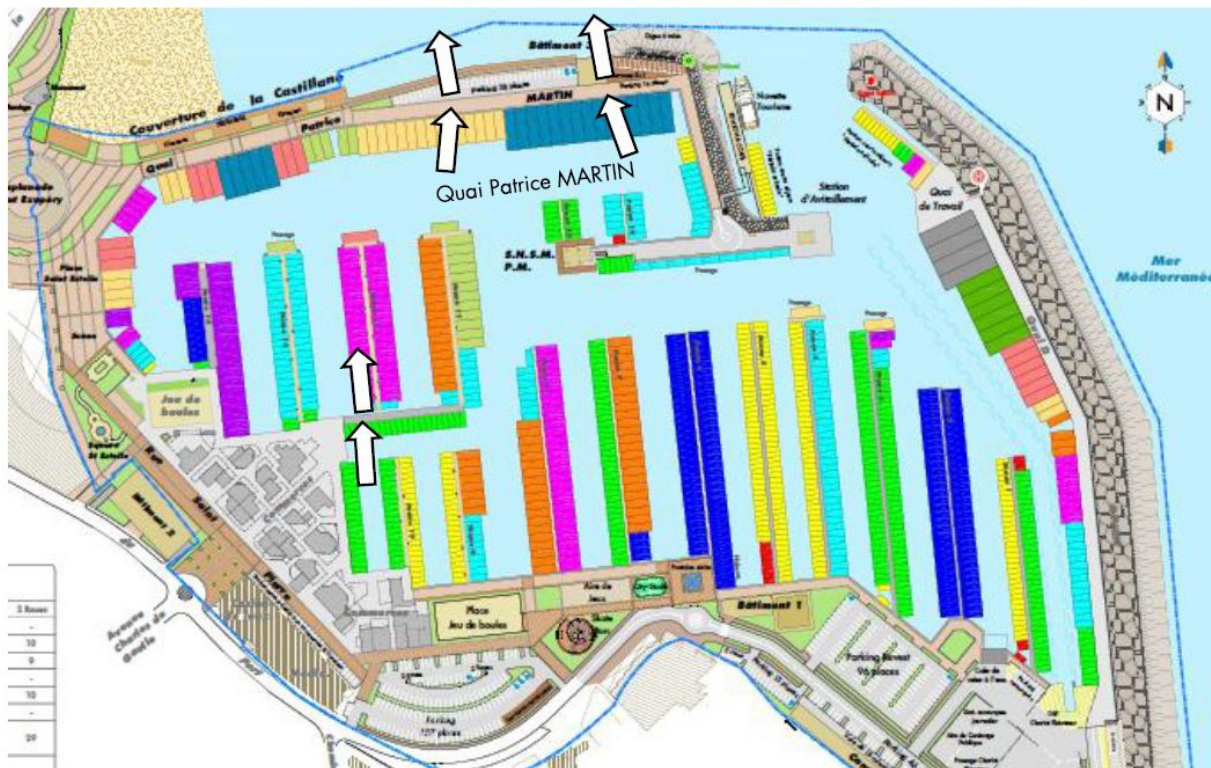


Figure 99 : Implantation envisagée des buses-agitateurs de débit 1 m<sup>3</sup>/s

### H/Discriminations.

Nous pensons que tout propriétaire d'un bateau dans le port de Cavalaire devrait pouvoir

sans conditions discriminatoires souscrire une garantie d'usage d'une durée de 15,20,25 ou 30 ans ou d'un contrat de location annuelle.

*Nous demandons de suspendre l'exécution des mesures discriminatoires adoptées par les délibérations des conseils municipaux du 28 juin 2017, 15 janvier 2018, et 15 mars 2018 en violation du principe de non-discrimination.*

## **CONCLUSIONS.**

Pour toutes les raisons et observations citées les plaisanciers ne sont pas favorables à ce projet qui ne correspond pas à leurs besoins dont le coût est démesuré.

« Ce projet proposé par CORINTHE Ingénierie et imposé aux plaisanciers par le maître d'ouvrage ne correspond en rien à nos attentes.

Nous ne pouvons pas parler ici de concertation, elle a été depuis le départ inexistante sur ces sujets précis. Aucun dialogue ni échange n'ont pu provoquer un minimum d'intérêt auprès des décideurs. Aujourd'hui c'est l'impasse, les travaux sont évalués partiellement, le planning ne correspond plus à rien, les autorisations n'ont pas encore abouties, les appels d'offres et les analyses des offres sont bien loin d'être bouclées.

Si ce chantier devait être mené dans son intégralité à son terme, le budget ne serait plus de 30 M€ mais probablement d'un budget beaucoup plus important.

Il est urgent d'en revoir le concept afin de répondre aux véritables attentes des plaisanciers et des Cavalairois et de minimiser de trop grandes ambitions qui apportent plus de mécontentements que de satisfactions.

En observant l'architecture du port de Cavalaire dans sa configuration actuelle, on peut constater qu'il a été dans son ensemble bien pensé par les architectes compétents de l'époque et bien distribué pour la navigation.

Un chantier plus raisonnable, moins ambitieux suffirait à l'embellir, à le rendre plus confortable, à le sécuriser et à satisfaire les plaisanciers et l'ensemble des Cavalairois. »

Veillez agréer, Madame la Commissaire l'expression de nos sincères salutations.

Le bureau de l'APPC